



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien



Dossier de presse

21 février 2025



Parce que l'on ne protège bien que ce que l'on connaît bien, j'ai voulu que dans chaque département, au plus près des réalités locales, des actions ciblées soient pensées et menées pour lutter plus efficacement contre cette délinquance qui empoisonne la vie des Français.

C'est le sens de ces plans départementaux de restauration de la sécurité du quotidien, conçus par les préfets, avec nos forces de l'ordre et de nombreux acteurs concernés par la protection de nos compatriotes.

Ces plans reposent donc sur une philosophie d'action à laquelle je crois : la subsidiarité. Dans notre État encore trop jacobin, elle est essentielle. Car Paris ne sait pas tout ! Ce n'est pas au ministre que je suis de dire quelle patrouille placer à tel carrefour : la sécurité du quotidien est d'abord une affaire de terrain.

J'ai choisi de faire confiance aux acteurs de terrain. Et ce choix était le bon.

Car sous l'autorité de chaque préfet, un travail exceptionnel et inédit a été réalisé, pour dresser, à travers des diagnostics territoriaux, une cartographie précise et complète de la délinquance, dans chaque département. Désormais, et à partir de cette cartographie, des actions ciblées vont être lancées. Elles seront nécessairement différentes selon les départements, mais elles devront être convergentes quant à l'objectif poursuivi : obtenir des résultats. Car c'est ce que les Français nous demandent.

Nous les obtiendrons. Car les préfets ont fait le choix de méthodes qui ont prouvé leur efficacité. C'est le renforcement de la présence et de la visibilité de nos forces de l'ordre, pour rassurer les citoyens et dissuader les délinquants. C'est la concentration des efforts sur les lieux les plus propices à la délinquance ou les profils les plus problématiques. C'est aussi l'action conjointe avec la Justice et la relation essentielle avec les Maires.

Ensemble, tous ces plans départementaux dessinent désormais comme un vaste plan de bataille au service d'une même exigence de fermeté : garantir l'ordre républicain, pour protéger tous les Français, où qu'ils résident. Être protégé : c'est le premier droit de chaque citoyen et donc le premier devoir de l'État. Je veux saluer tous les courageux du ministère de l'Intérieur qui dans chaque département mènent ce combat républicain, contre l'impunité et pour la sécurité des Français. Ils sont la fierté de notre ministère.

Bruno RETAILLEAU
Ministre d'État, ministre de l'Intérieur.

En référence à la circulaire du 19 novembre 2024 relative à la lutte contre la délinquance du quotidien, le Préfet du Gers présente son plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien.

Dans un premier temps les services préfectoraux en lien avec les forces de l'ordre ont établi un diagnostic territorial partagé.

Un état de la menace et des risques dans le département du Gers a été réalisé afin de disposer d'une photographie précise des points de fixation de la délinquance (les endroits dits « sensibles », les troubles à l'ordre public générés par le phénomène de groupes, les points de deal), de la menace liée à la radicalisation, de la situation en termes de contestations économiques et sociales, des sites sensibles (sites industriels, sites culturels, et des infrastructures - routières, ferroviaires, aéroportuaires).

Une attention particulière a été portée sur plusieurs items et en particulier le grand nombre d'événements festifs rassemblant plusieurs milliers de personnes, entre les mois de mai et août, qui sont organisés sur le département et pour lesquels gendarmerie et police nationale déploient des dispositifs de protection et de surveillance, certains sous convention.

Par ailleurs, si la délinquance est maîtrisée, elle est toujours présente.

La baisse de certains indicateurs observée en 2024, ne doit pas masquer l'existence de certains phénomènes délinquants qui impactent fortement la sécurité et la tranquillité de la population locale, avec en particulier les cambriolages, les vols dans les exploitations agricoles (notamment les vols de GPS agricoles), les stupéfiants et les atteintes aux personnes.

Par ailleurs, en 2024, le bilan de la sécurité routière est marqué par une hausse de l'ensemble des agrégats en 2024 avec +15 % accidents, + 3 % tués et +20 % blessés.

Dans un deuxième temps, il a été procédé à un recensement des moyens disponibles et engagés dans le département : les forces de sécurité intérieure (Gendarmerie et Police Nationale), les polices municipales, mais également les sociétés de sécurité privée dans le cadre du continuum de sécurité.

Enfin, le renforcement des partenariats (élus, collectivités, services de l'État, associations, citoyens...) étant au centre de la logique de ce plan, il a été réalisé un inventaire des outils mobilisables existants (contrats de sécurité intégrée, conventions de participation citoyenne, vidéoprotection, conventions partenariales...).

Sur la base de cet état des lieux, un mode d'action et des priorités opérationnelles ont été définis en lien avec le Parquet du Tribunal Judiciaire d'Auch afin de lutter contre la délinquance du quotidien et améliorer davantage les résultats.

Des axes majeurs ont ainsi été identifiés.

■ Aller vers les Gersois jusqu'au dernier kilomètre, pour répondre à leurs préoccupations et les rassurer

L'accroissement de la présence des forces de l'ordre sur le terrain dans le Gers en 2024 doit se poursuivre en 2025 par :

- Le maintien du nombre de patrouilles (contrôles d'identité et de véhicules sur réquisition du procureur et dans les lieux à forte fréquentation notamment) et leur renforcement sur la voie publique (en véhicule, à vélo et pédestre) en priorisant les zones les plus sensibles en termes de délinquance: communes situées à proximité des grands axes, centres-villes et zones pavillonnaires notamment en journée ;
- Des opérations de contrôles d'identités et de véhicules sur réquisition du procureur de la République ;
- La poursuite des patrouilles et intensification des contrôles dans les transports en commun (lignes ferroviaires et autocars) ;
- Une intensification des contrôles des flux routiers qui constituent à la fois le moyen de déplacement privilégié des délinquants sur le département et un objectif en termes de sécurité routière
- Les contrôles coordonnés avec la SUGE/SNCF dans les trains et les gares, sur les lignes régionales d'autocars et sur les axes routiers et moyens de transports ;
- Une adaptation régulière et rapide des dispositifs de surveillance et de contrôle aux évolutions de la délinquance
- La poursuite des opérations de contrôle des établissements de nuit et débits de boissons,
- L'intensification des contrôles CODAF (notamment secteurs hôtellerie-restauration et bâtiment) ;
- Les opérations contre les rodéos urbains ;
- La projection du Véhicule Itinérant de Proximité (VIP) de la gendarmerie dans les communes et secteurs les plus reculés et les plus enclavés, dans une logique de présence rassurante dédiée aux concitoyens les moins bénéficiaires de service public.

■ Lutter contre la délinquance d'appropriation

Afin de lutter contre la hausse des cambriolages et des vols, les forces de l'ordre mettent en œuvre les moyens suivants :

- Pérennisation du groupe d'enquête et de lutte contre les cambriolages (GELAC) de la gendarmerie, en coordination avec la Police Nationale ;
- Mise en place de groupes d'enquête dédiés à l'image de celui constitué par la gendarmerie contre les vols de GPS agricoles ;
- Exploitation constante du renseignement ;
- Développement du travail de synthèse et de recoupement en liaison avec les départements limitrophes ;
- Renforcement de la formation à la police technique et scientifique afin d'améliorer la couverture PTS des faits et les taux de signalisation ;
- Renforcement du maillage des dispositifs de Participation Citoyenne sur le département du Gers, et plus particulièrement dans les zones résidentielles afin de faciliter la remontée du renseignement et d'accroître l'information et la sensibilisation et prise de contact avec les particuliers sur la problématique des cambriolages ;
Exemple : fin février sera signé par M. le Préfet, M. le Maire de Seysses-Saves et le commandant de gendarmerie, le 26^{ème} protocole « participation citoyenne » qui permet d'associer les acteurs locaux de la sécurité et la population, pour la protection de leur propre environnement.
- Mise en place d'action de prévention et d'information à destination des seniors.

■ Lutter contre les stupéfiants dans un cadre partenarial offensif

La lutte contre le trafic de stupéfiants, qui touche la ville d'Auch mais également les autres communes du département, implique :

- La poursuite des opérations de lutte contre les stupéfiants
- Les actions des contrôles mutualisés police municipale/Forces Sécurité Intérieure
- La poursuite des actions de prévention menées auprès des établissements scolaires, des associations sportives, en lien avec la DDT et le PDASR ;
- L'accentuation des contrôles routiers sur la thématique stupéfiants et alcoolémie, avec la possibilité de saisie des véhicules ;
- Le renforcement des contrôles sur les voies de communication et aux abords des festivités et rassemblements ;
- Un travail d'analyse financière systématique dans les dossiers liés au trafic en vue de la saisie d'éventuels avoirs criminels ;
- Un renforcement du travail d'enquête de la gendarmerie avec les services de police sur la ville d'Auch, en particulier sur les secteurs qui polarisent l'essentiel des refus d'obtempérer, des troubles à l'ordre public et de voisinage, et du commerce illicite de produits stupéfiants ;
- Un renforcement de l'action de prévention et de sensibilisation à destination des publics jeunes, et des établissements scolaires et de leur encadrement.

■ Protéger les plus vulnérables en s'appuyant sur tous les savoir-faire

Afin d'améliorer la prise en charge des victimes, les actions suivantes vont être mises en œuvre :

- Renforcement de la formation des effectifs en matière de prise en compte des victimes de VIF ;
- Multiplication des actions de prévention par le GGD/DDPN à l'égard des publics sensibles et/ou vulnérables ;
- Création d'un deuxième poste d'ISCG (intervenant social en Police et Gendarmerie).

■ Sécuriser les mobilités en réprimant les comportements irresponsables

À l'origine de nombreux accidents corporels et mortels dans le Gers, et dans un contexte d'augmentation de la conduite sous l'emprise de stupéfiants et/ou d'alcool, la lutte contre les comportements irresponsables sur la route constitue l'une des priorités de 2025. Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Présence dissuasive sur les axes du réseau secondaire, notamment dans les créneaux horaires les plus sensibles ;
- Renforcement des actions de prévention et d'apprentissage au profit des publics vulnérables : utilisateurs de deux-roues, personnes âgées, établissements scolaires, étudiants ;
- Renforcement des actions répressives coordonnées (unités territoriales/unités motorisées) sur les infractions les plus graves (conduites sous stupéfiants et alcool, vitesse, respect de la signalisation et usage du téléphone) ;
- Intensification des opérations de contrôle dans les transports de bus interrégionaux ;
- Recours plus important aux dispositions légales permettant l'immobilisation et la mise en fourrière administrative des véhicules ;
- Stratégie de communication sur les actions mises en œuvre tout au long de l'année : opérations carton jaune, contrôles routiers « grand départ ».

■ Rechercher des synergies en mobilisant le continuum de sécurité

Le renforcement des partenariats est au centre de la logique de ce plan et permet de mieux prévenir et réprimer la délinquance du quotidien. Dans cette perspective, la gendarmerie et la police nationale renforceront leurs liens avec :

- Les élus en s'adaptant à leurs préoccupations: lutte contre les dépôts sauvages d'immondices, poursuite des formations à la gestion des incivilités à destination des élus et des employés de mairie, accompagnement dans la sécurisation des rassemblements ou festivités, aide au déploiement de la vidéoprotection ;
- Les collectivités par le renforcement de la coordination avec les services de police municipale existant en zone police et gendarmerie ;
- Des citoyens par une recherche du développement des dispositifs de Participation Citoyenne, notamment dans les secteurs résidentiels ;
- La société civile par une offre de conseils et d'accompagnement en matière de prévention de la malveillance au profit des entreprises et le développement des échanges avec les organisations patronales et agricoles, bailleurs sociaux, buralistes...

~O~

Ce plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien est un nouvel élan pour être au plus près de la population gersoise et lui assurer une plus grande sécurité au quotidien.

